

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Pyrénées
135 allée de Brienne
31000 Toulouse
05 32 97 55 42
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)

COMMUNE DE MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE

Place de la Mairie
31380 Montastruc-la-Conseillère
05 61 84 21 10
dgs@mairie-montastruc.fr

FONDATION

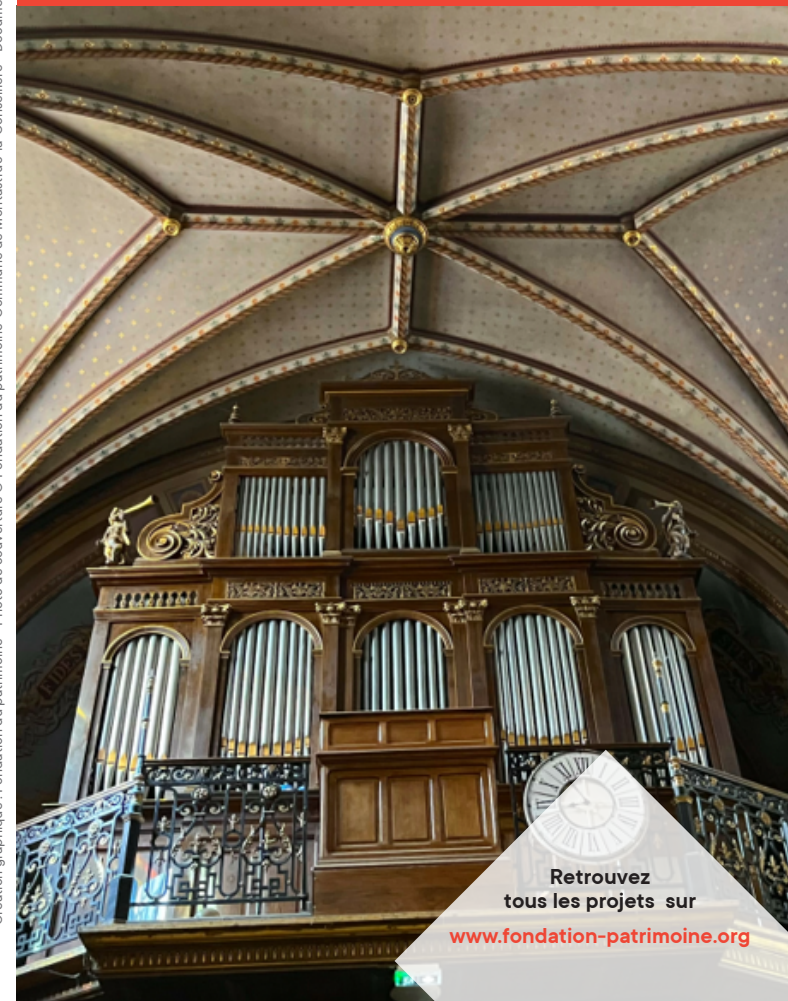


► Je donne !

Pour la restauration de

L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-BARTHELEMY

Montastruc-la-Conseillère (31380)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de l'Orgue de l'église de Saint Barthélémy

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Destiné, tout d'abord, à la chapelle du collège Sainte Marie, cet orgue, construit par Théodore Puget en 1874, a une histoire particulière.

Lorsque le collège Sainte Marie a fermé, cet orgue fut dans un premier temps destiné à la cathédrale d'Andohalo à Tananarive mais la finition des travaux de la cathédrale, l'impossibilité pour Eugène Puget d'aller livrer l'instrument à Madagascar et autres attermolements eurent finalement raison de ce projet.

Sur les conseils d'Omer Guiraud (organiste de la Basilique Saint-Sernin) et de l'abbé Charles de Guillebert des Essars, son élève et ami, vicaire à Montastruc, l'orgue fut finalement acquis par cette paroisse pour la somme de sept mille francs auxquels s'ajoutèrent mille francs pour la pose de l'orgue et mille autres pour la création d'une nouvelle façade adaptée aux dimensions de l'orgue.

Cet orgue fût inauguré le 1er août 1886.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Témoignage majeur de l'histoire de Montastruc-la-Conseillère depuis 1886, l'orgue de l'église de Sainte Barthélémy est un instrument aujourd'hui en grande souffrance.

Le diagnostic étant préoccupant, il est nécessaire de rénover la tuyauterie, de réparer divers éléments mécaniques dégradés et de restaurer les claviers. L'orgue sera démonté, restauré puis remonté en respectant ses sonorités d'origine.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Aidez-nous à relever ce défi de sauver notre patrimoine pour le transmettre aux futures générations.

La restauration de l'orgue permettra de reprogrammer des concerts, des festivals ou des concours d'orgue à l'église Saint Barthélémy.

Devenez acteur de ce beau projet en faisant un don.

Montant des travaux	15550 €
Objectif de collecte	15550 €
Début des travaux	2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-BARTHELEMY

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/90523

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Pyrénées, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-BARTHELEMY

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine